



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FORMATION

**Police des pêches - niveau 1 : Approche de
l'encadrement, de la gestion, des techniques et du
contrôle des pêches**

ET

Module Reconnaissance des espèces

Cible : Personnels en charge de la police des pêches ou du suivi de dossiers concernant les pêches

Objectifs : Sensibiliser les agents à l'économie et la gestion des pêcheries ainsi qu'aux différentes techniques de pêche et aux espèces capturées.

La partie réglementaire sera développée lors des stages de niveau 2 et 3.

Pédagogie :

Niveau 1 : Approche de l'encadrement, de la gestion, des techniques et du contrôle des pêches

- Présentation générale environnement, gestion et contrôle des pêcheries dans le cadre de la politique commune des pêches (notamment les aspects socio-économiques, les mesures de gestion, une approche de la mesure du maillage et des obligations déclaratives).
- Océanographie biologique : division du domaine marin et répartition dans les groupes pélagiques, démersaux et benthiques.
- Etude des outils et méthodes de contrôle opérationnel et présentation du Centre national de surveillance des pêches (CNSP)
- Visite et présentation de la criée, puis d'un mareyeur. Prévoir une tenue dédiée (vêtements chauds, chaussures adaptées ou bottes). Se loger à proximité de la criée, la visite étant très matinale.
- Présentation des techniques, engins et navires de pêche.

Module Reconnaissance des espèces

Ce module est obligatoirement suivi par les stagiaires de niveau 1.

- Rappels réglementaires sur la problématique du contrôle des espèces
- Présentation théorique des espèces
- Travaux pratiques de reconnaissance d'espèce sur de véritables poissons.